

**Le Président**

Cabinet

Monsieur Eric PILLOTON  
Préfet de la Mayenne  
46 rue Mazagran  
BP 91507  
53015 LAVAL CEDEX

Nantes, le 15 DEC. 2011

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 19 octobre 2011, dans lequel vous sollicitez l'avis du Conseil régional pour la construction de la ligne aérienne 400 kV Oudon-Taute (53).

J'ai bien pris connaissance des éléments du dossier. Par courrier du 17 mai 2010 (cf. annexe), j'avais fait part, au Préfet de Région des Pays de la Loire, de mon regret quant à la non prise en compte des cinq recommandations formulées par les commissaires enquêteurs lors de l'enquête publique de la ligne THT Cotentin-Maine, notamment la réalisation de deux études : la première sur la faisabilité de son enfouissement et la seconde sur les effets épidémiologiques de cette ligne.

Lors de sa session plénière du 1<sup>er</sup> juillet 2010 le Conseil régional a adopté un vœu explicite (cf. annexe) dans lequel il « exprime son opposition au lancement des travaux de construction de la ligne THT Cotentin-Maine, tant que les conclusions d'une étude épidémiologique préalable, sous des lignes existantes, ne seront pas rendes publiques »

Constatant, à regrets, que ce vœu n'a pas été entendu, je vous informe que la position du Conseil régional des Pays de la Loire demeure logiquement inchangée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Jacques AUXETTE

